

OBJET : Autorisation de signature de la convention annuelle 2025 de partenariat avec l'Association Les Vagabonds de l'Énergie et versement d'une subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale,

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté par la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2024 approuvant l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal,

Vu la délibération n°2023-188 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 portant signature de la convention cadre pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'association Les Vagabonds de l'Énergie,

Vu la convention cadre pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'association Les Vagabonds de l'Énergie,

Considérant :

- le contexte international de crise énergétique majeure qui impose de faire des économies en matière de consommation énergétique au travers d'une sobriété renforcée, d'optimisation des usages et de développement de l'efficacité énergétique,
- la lutte contre le changement climatique et ses effets à l'échelle locale,
- que la Ville développe une politique ambitieuse à travers son Plan de sobriété sur le patrimoine communal et son intégration dans la labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique,
- que, lors du Comité de pilotage le 3 juillet 2024 portant sur le stade d'avancement de la commune dans le cadre de la labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, le volet énergétique a été ciblé comme prioritaire que ce soit sur les bâtiments communaux ou sur l'accompagnement des acteurs de la Ville en termes d'économie d'Énergie et de Sobriété,

- que, les objectifs 2025 sont d'informer, sensibiliser et transmettre des pratiques/outils favorisant la sobriété énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- signer la convention d'application annuelle 2025 ;
- attribuer à l'association Les Vagabonds de l'Energie une subvention de 8 000€ pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°166

OBJET : Autorisation de signature de la convention annuelle 2025 de partenariat avec l'Association Les Vagabonds de l'Énergie et versement de subvention

Par sa politique « Sotteville Engagée » la ville de Sotteville-lès-Rouen mène une politique de développement durable ambitieuse en étant actrice de la transition écologique.

Depuis la signature des accords de Rouen le 29 novembre 2018, la Ville a poursuivi sa politique d'amélioration continue en s'engageant dans un processus de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie). Elle a approuvé le 10 mars 2022 son programme d'actions 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. Un volet de ce programme a pour thématique l'énergie, dans lequel figure des actions ayant pour objectif la réduction des énergies fossiles, l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable et l'augmentation du développement des projets d'énergie renouvelable notamment réseaux de chaleurs urbains et solaire photovoltaïque.

En 2021, la Ville a proposé aux sottevillaises et sottevillais une action collective d'achats groupés d'énergie verte.

Afin de poursuivre cette dynamique et pour faciliter le passage à l'acte, il est proposé la création d'un partenariat avec l'association Les Vagabonds de l'Énergie qui est déjà intervenue sur la commune dans le cadre d'ateliers de travail pour le programme « Sotteville Engagée » et sur Terracité.

Au vu de l'impact des énergies sur l'environnement et sur la situation financière des sottevillaises et sottevillais, il est proposé de poursuivre ce partenariat par une convention annuelle 2025 inscrite dans le cadre d'une convention-cadre pluriannuelle 2024-2026.

La Ville et l'association ont retenu trois domaines de coopération définis au sein de leur politique de transition écologique et de l'énergie :

- la proposition un cycle d'animations pour les maisons citoyennes mêlant des temps d'échange et d'ateliers de construction d'outils utiles, accessibles et durables (lowtech),
- la participation à des évènements organisés par la ville avec l'installation d'un village low-tech (Terracité, Vivacité, Un été au stade par exemple),
- l'organisation d'un atelier participatif à destination des élus sur l'énergie.

La convention ci-jointe fixe les modalités d'accompagnement de la Ville dans les missions des Vagabonds de l'Énergie, à travers l'attribution d'une subvention à hauteur de 8 000€ pour l'année 2025.